



HAL
open science

Les thermes des maisons urbaines en Gaule Narbonnaise

Alain Bouet

► **To cite this version:**

Alain Bouet. Les thermes des maisons urbaines en Gaule Narbonnaise. La Maison urbaine d'époque romaine en Gaule narbonnaise et dans les provinces voisines : Actes du colloque d'Avignon (11-13 novembre 1994), 6.1, Service d'Archéologie du Conseil Général de Vaucluse, p. 169-183, 1996, Documents d'Archéologie Vauclusienne. hal-04569619

HAL Id: hal-04569619

<https://hal.science/hal-04569619v1>

Submitted on 6 May 2024

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Distributed under a Creative Commons Attribution - NonCommercial - NoDerivatives 4.0 International License

LES THERMES DES MAISONS URBAINES EN GAULE NARBONNAISE

Alain Bouet

«Moi, dit-il, je ne me baigne pas tous les jours; le bain, c'est un foulon : l'eau a des dents et nous liquéfie le cœur, un peu chaque jour.»

Pétrone, *Le Satiricon*, 42

A travers l'archéologie et les textes, les thermes apparaissent comme un aménagement indispensable des *villae*. Il n'en va pas de même pour les maisons urbaines, même si l'on ne retient souvent que l'image trompeuse des demeures les plus remarquables, tant par leur superficie que par l'importance de leur décor. Les maisons dotées de bains devaient être, au sein d'une ville, en nombre réduit. Un exemple est tout à fait révélateur : à Pompéi, sur les huit cents habitations actuellement mises au jour, seules vingt en étaient pourvues au moment de l'éruption du Vésuve. Pour la Narbonnaise, le nombre de ces habitations s'élève à l'heure actuelle à une trentaine localisées dans huit villes : Fréjus, Toulon, Saint-Rémy-de-Provence, Orange, Vaison-la-Romaine, Digne, Alba-la-Romaine, Vienne¹. Cette répartition est inégale, puisque Vienne en rassemble plus de la moitié. Il s'agit en fait d'un nombre maximum, car les thermes ne sont dans beaucoup de cas qu'hypothétiques : en effet, souvent on se trouve seulement en présence d'une pièce chauffée dont la fonction balnéaire n'est pas assurée.

Notre propos est ici non de présenter en quelques pages une véritable synthèse², mais de soulever quelques difficultés, poser quelques inter-

rogations inhérentes à ce type de bâtiment, en évoquant tour à tour le problème des pièces chauffées, les plans des thermes, leur positionnement dans la maison, leur type d'alimentation en eau, avant de tenter de cerner les rapports existant entre thermes privés et publics.

1- L'agglomération antique de Vienne regroupe aujourd'hui trois communes sises de part et d'autre du Rhône : Vienne (Isère), Saint-Romain-en-Gal et Sainte-Colombe-lès-Vienne (Rhône).

2- Cette contribution s'inscrit dans le cadre d'une thèse en préparation à l'Université de Provence ayant pour sujet «Les thermes publics et privés en Gaule Narbonnaise». Nous remercions l'ensemble des chercheurs qui nous ont confié pour notre étude, et donc indirectement pour cet article, une documentation bien souvent inédite.

LE PROBLÈME DES PIÈCES SUR HYPOCAUSTE DANS LES MAISONS URBAINES

Une question essentielle se pose dès lors qu'on est en présence d'une pièce chauffée dans une maison : fait-elle partie ou non d'un secteur balnéaire ? Il n'existe malheureusement pas de réponse générale. Pour apporter quelques éléments de réflexion, il convient d'esquisser en quelques mots l'évolution architecturale des pièces de bains tant dans les édifices publics que privés.

Au I^{er} siècle av. n.è., et surtout en Narbonnaise au I^{er} siècle, la pièce du bain chaud, la *cella soliaris*³, présente bien souvent des formes architecturales caractéristiques qui permettent de ne pas douter de sa fonction. Le plan principal, le plus répandu, est celui décrit par Vitruve⁴ qui comprend, à une extrémité de la salle, le bassin d'immersion, le *solium* et, à l'opposé, une abside servant d'écrin à la vasque d'aspersion, le *labrum*. Les différentes composantes du plan se lisent donc clairement dans l'architecture. On retrouve ce schéma tant dans les édifices privés que publics en Narbonnaise. L'exemple le plus connu est sans aucun doute celui fourni par les thermes de Glanum édifiés vers 40-20 av. n.è.⁵. Dans la deuxième moitié du I^{er} siècle et au siècle suivant, on assiste à une grande diversification des plans qui s'accompagne d'une multiplication des *solia*. Autre évolution importante dans la grande architecture, mais plus encore dans la petite, la disparition, au moins en plan, de l'emplacement du *labrum* et du *solium*. Ainsi, à l'époque flavienne, la *schola labri* est supprimée dans les thermes de Glanum. On tend alors à n'avoir en plan qu'une pièce rectangulaire dans laquelle on ne trouve plus de trace architecturale des éléments la composant. Lorsque le bâtiment est arasé au niveau de l'hypocauste, comme souvent en Narbonnaise, on est en présence d'une simple pièce rectangulaire comportant des pilettes, d'où des difficultés d'interprétation. De plus, lorsque les bains ne sont composés que de deux pièces, on peut manquer d'éléments indiscutables extérieurs à la salle chauffée qui pourraient faire pencher l'interprétation en faveur d'une fonction thermique.

Des éléments particuliers peuvent toutefois fournir des indications utiles. Ainsi un long canal de chauffe qui s'avance dans la chambre de chauffe⁶, support d'une chaudière, témoigne-t-il de l'existence de bains. Cet aménagement a été mis en évidence par exemple dans la maison à la Mosaïque aux Méandres d'Orange⁷ (fig. 11)⁸. Mais ce type de foyer demande de la place et, par conséquent, une pièce de service de superficie relativement importante qui ne se retrouve pas forcément dans les *domus*⁹. Autre indice intéressant, la juxtaposition de deux salles chauffées permet de penser à l'existence d'une pièce tiède (*tepidarium*, *destrictarium*) accolée à une *cella soliaris*. La

domus de l'îlot B de la Place Camille Jouffray à Vienne comprend, dans son état daté de la deuxième moitié du II^e siècle, deux petits espaces sur hypocauste [20, 21¹⁰ fig.13]. Avec la grande pièce sise au nord [19] qui pouvait servir d'*apodyterium* et de *frigidarium*, on peut penser qu'ils formaient la partie thermale de la maison. D'autres vestiges, plus ponctuels, peuvent également éclairer l'interprétation. Dans la maison aux Cinq Mosaïques de Saint-Romain-en-Gal, l'hypocauste de la petite pièce [22] sise dans l'angle nord-ouest de l'habitation est bordé à l'ouest par un massif [21] recouvert d'une série de briques (fig. 12). Celui-ci est interprété comme la base d'un bassin non chauffé en relation directe avec l'espace sur hypocauste¹¹. Il s'agirait de bains composés d'une seule pièce.

3- Appelée communément *caldarium*. Sur les termes concernant le bain, voir Rebuffat (R.) - Vocabulaire thermal. Documents sur le bain romain. In : Les thermes romains. Actes de la table ronde organisée par l'Ecole Française de Rome (Rome, 11-12 novembre 1988), Paris-Rome, 1991, pp. 1-32.

4- Traité d'Architecture, V, 10, 4.

5- Rolland (H.) - Fouilles de Glanum (Saint-Rémy-de-Provence). 1^{er} Suppl. à *Gallia*. Paris, 1946, pp. 49-65.

6- Sur la dénomination des différents éléments constituant une pièce chauffée, voir Degbomont (J.-M.) - Le chauffage par hypocauste dans l'habitat privé. De la place Saint-Lambert à Liège à l'Aula Palatina de Trèves. Etudes et recherches archéologiques de l'Université de Liège n°17. Liège, 1984.

7- Mignon (J.-M.) - Orange antique et ordinaire. Lecture et interprétation de vestiges antiques et conditions de leur insertion dans la ville contemporaine. Mémoire dactylographié de l'Ecole d'Architecture de Marseille-Luminy, 1994, pp. 351-363.

8- Nous ne donnons en illustration que certains plans de maisons que nous évoquons. Le lecteur pourra retrouver la plupart des autres mentionnées dans cette étude dans le corpus des demeures du deuxième volume.

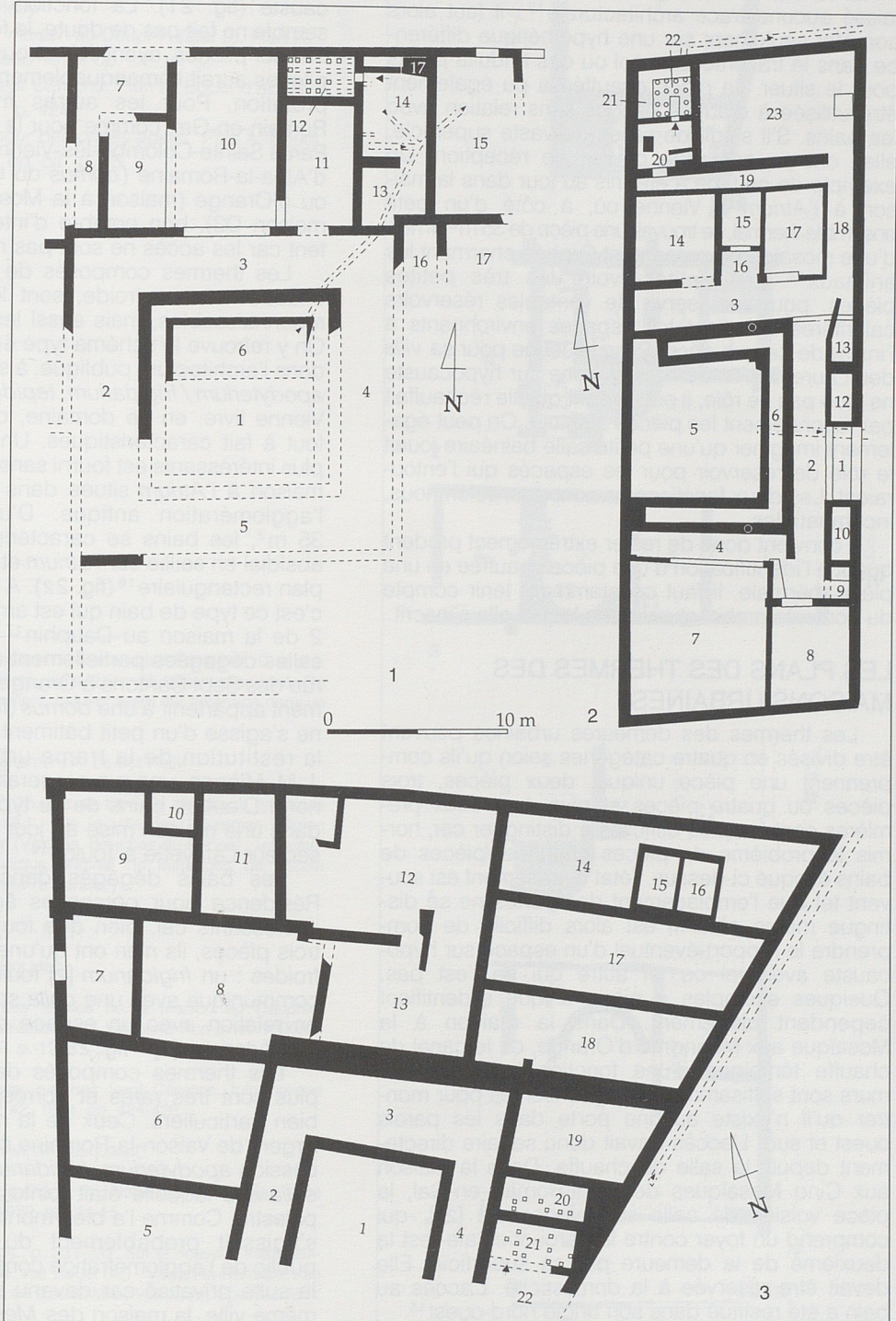
9- A Saint-Romain-en-Gal, les *praefurnia* n'étaient accessibles que par le vide sanitaire séparant deux maisons, d'une largeur d'environ 0,60 m (Desbat (A.), Leblanc (O.), Prisset (J.-L.), Savay-Guerraz (H.), Tavernier (D.), Le Bot-Helly (A.), Bodolec (M.-J.) (noté Desbat et alii) - La maison des Dieux Océan à Saint-Romain-en-Gal (Rhône). 55^eme Suppl. à *Gallia*. Paris, 1994, p. 152.

10- Baratte (F.), Le Bot Helly (A.), Helly (B.), Depassiot (M.-Cl.), Langlet (V.) (noté Baratte et alii) - Le trésor de la place Camille-Jouffray à Vienne (Isère). 50^eme Suppl. à *Gallia*. Paris, 1990, p. 18.

11- Prisset (J.-L.), Brissaud (L.), Leblanc (O.) (noté Prisset et alii) - Evolution urbaine à Saint-Romain-en-Gal : la rue du Commerce et la maison aux Cinq Mosaïques. In : *Gallia*, 51, 1994, p. 78.

1. Plans de quelques maisons urbaines comprenant des pièces sur hypocaustes :

1. Orange, maison à la Mosaïque aux Méandres. Plan A. Bouet d'après Mignon 1994, *op. cit.*, p. 351.
2. Saint-Romain-en-Gal, maison aux Cinq Mosaïques. Plan A. Bouet d'après Prisset et alii 1994, *op. cit.*, p. 66.
3. Vienne îlot B de la Place Camille Jouffray. Plan A. Bouet d'après Baratte et alii 1990, *op. cit.*, p. 15.



Si la *suspensura* est parfaitement conservée et qu'elle ne révèle aucune trace de bassin, on ne doit pas pour autant en déduire qu'il ne s'agit pas d'une pièce thermale car le *solium* n'est pas forcément bâti. Il peut être également façonné dans le métal ou la terre cuite, taillé dans la pierre et n'avoir laissé aucune trace architecturale¹² : il faut alors compter seulement sur une hypothétique différence dans le traitement du sol ou des enduits peints pour le situer. La pièce chauffée a pu également être utilisée à d'autres usages sans relation avec les bains. S'il s'agit de salles de vaste superficie, elles ont pu servir de pièces de réception. Un exemple de ce type a été mis au jour dans la maison à l'*Atrium* à Vienne où, à côté d'un petit ensemble thermal, se trouvait une pièce de 35 m² ornée d'une mosaïque représentant Orphée charmant les animaux¹³. Les petites, voire les très petites pièces, pouvaient servir de véritables réservoirs calorifères chauffant les espaces environnants à l'instar de ce que décrit Pline le Jeune pour sa *villa* des Laurentes¹⁴. Même si la zone sur hypocauste ne joue pas ce rôle, il est évident qu'elle réchauffait par rayonnement les pièces alentour. On peut également imaginer qu'une petite salle balnéaire jouait le rôle de réservoir pour les espaces qui l'entouraient. Les deux fonctions ne sont pas, selon nous, incompatibles.

Il convient donc de rester extrêmement prudent quant à l'identification d'une pièce chauffée en une pièce thermale. Il faut constamment tenir compte du contexte architectural dans lequel elle s'inscrit.

LES PLANS DES THERMES DES MAISONS URBAINES

Les thermes des demeures urbaines peuvent être divisés en quatre catégories selon qu'ils comprennent une pièce unique, deux pièces, trois pièces ou quatre pièces et plus. Les deux premières sont les plus difficiles à distinguer car, hormis le problème de pièces chauffées/pièces de bains évoqué ci-dessus, l'état d'arasement est souvent tel que l'emplacement des portes ne se distingue même plus. Il est alors difficile de comprendre le rapport éventuel d'un espace sur hypocauste avec tel ou tel autre qui ne l'est pas. Quelques exemples à pièce unique s'identifient cependant clairement. Dans la maison à la Mosaïque aux Méandres d'Orange, où le canal de chauffe témoigne d'une fonction balnéaire, les murs sont suffisamment bien conservés pour montrer qu'il n'existe aucune porte dans les parois ouest et sud. L'accès devait donc se faire directement depuis la salle de chauffe. Dans la maison aux Cinq Mosaïques de Saint-Romain-en-Gal, la pièce voisine de celle sur hypocauste [23] -qui comprend un foyer contre la paroi orientale- est la deuxième de la demeure par sa superficie. Elle devait être réservée à la domesticité. L'accès au bain a été restitué dans son angle nord-ouest¹⁵.

Quelques thermes composés de deux pièces peuvent être également identifiés sans trop de difficultés. La maison des Dieux Océan de Saint-Romain-en-Gal comprend une vaste salle [1] de 40,90 m² donnant accès à une autre beaucoup plus modeste [2] -environ 10 m²- placée sur hypocauste (fig. 21). La fonction balnéaire de l'ensemble ne fait pas de doute, le fond du bassin, non bâti sur pilotis, ayant été retrouvé. La présence de pilotis aurait immanquablement compliqué l'interprétation. Pour les autres maisons de Saint-Romain-en-Gal, comme pour la maison d'Amour et Pan à Sainte-Colombe-lès-Vienne, ou pour d'autres d'Alba-la-Romaine (*domus* du Champs Delauzun) ou d'Orange (maison à la Mosaïque Polychrome, maison D3), bon nombre d'interrogations subsistent car les accès ne sont pas reconnus.

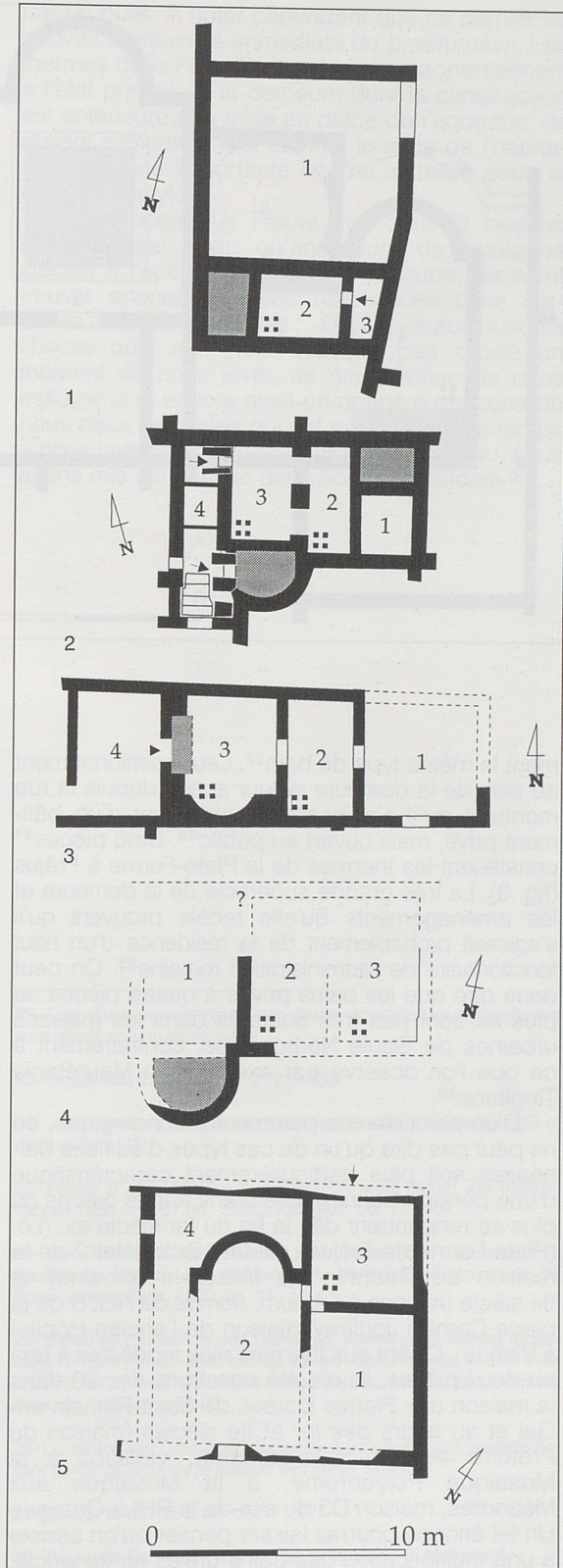
Les thermes composés de trois pièces, deux chaudes et une froide, sont les plus facilement reconnaissables, mais aussi les moins nombreux. On y retrouve le schéma type également rencontré dans l'architecture publique, à savoir la succession *apodyterium / frigidarium, tepidarium, cella soliaris*. Vienne livre, en ce domaine, quelques bâtiments tout à fait caractéristiques. Un des exemples les plus intéressants est fourni sans aucun doute par la maison à l'*Atrium* située dans le quartier sud de l'agglomération antique. D'une superficie de 35 m², les bains se caractérisent par un *solium* absidal en saillie sur l'*atrium* et par une *piscina* de plan rectangulaire¹⁶ (fig. 22). A Vaison-la-Romaine, c'est ce type de bain qui est aménagé lors de l'état 2 de la maison au Dauphin¹⁷ (fig. 23). Les trois salles dégagées partiellement dans la fouille de la rue des Sept Cantons à Orange¹⁸ pourraient également appartenir à une *domus* (fig. 24), à moins qu'il ne s'agisse d'un petit bâtiment public car, d'après la restitution de la trame urbaine réalisée par J.-M. Mignon, une rue passerait immédiatement au nord. D'autres bains de ce type ont été reconnus dans une maison mise au jour lors de la fouille du secteur Lafayette à Toulon¹⁹.

Les bains dégagés dans la maison de la Résidence pour personnes âgées à Digne sont intéressants car, bien que toujours composés de trois pièces, ils n'en ont qu'une chaude pour deux froides : un *frigidarium* [2] fouillé partiellement qui communique avec une *cella soliaris* [3], elle-même en relation avec un espace qui pourrait être un *apodyterium* [1]²⁰ fig. 25].

Les thermes composés de quatre pièces ou plus sont très rares et correspondent à des cas bien particuliers. Ceux de la maison du Buste en Argent de Vaison-la-Romaine comprenaient la succession *apodyterium, frigidarium, tepidarium, cella soliaris* à laquelle était jointe, au sud, une petite palestine. Comme l'a bien montré Ch. Goudineau, il s'agissait probablement du premier bâtiment public de l'agglomération construit vers 10-20, par la suite privatisé car devenu trop petit²¹. Dans la même ville, la maison des *Messii* présente égale-

2. Plans de quelques thermes de maisons urbaines :

1. Saint-Romain-en-Gal, maison des Dieux Océan. Plan A. Bouet d'après Desbat et alii 1994, *op. cit.*, p. 172.
2. Vienne, maison à l'Atrium (état 2). Plan A. Bouet d'après plan inédit A. Le Bot-Helly.
3. Vaison-la-Romaine, maison au Dauphin (état 2). Plan A. Bouet d'après Goudineau 1979, *op. cit.*, pl. 62.
4. Orange, rue des Sept Cantons. Plan A. Bouet d'après Gauthier 1984, *op. cit.*, p. 424.
5. Digne, Résidence pour personnes âgées. Plan A. Bouet d'après Zérubia 1989, *op. cit.*, p. 15.



12- La *cella soliaris* de la maison du Ménandre à Pompéi (I 10, 4) présente une *suspensura* intacte, sans trace de bassin maçonné. On n'en connaît que l'emplacement, celui-ci ayant été aménagé dans un renforcement de la paroi.

13- Fouille inédite. Renseignement A. Le Bot Helly.

14- Correspondance II 17, 23. Sur ce type de chauffage en Gaule Narbonnaise, voir Bouet (A.) - De la *villa* des Laurentes (région d'Ostie) à la *villa* du Griffon (Vitrolles, Bouches-du-Rhône) : un système de chauffage domestique original. In *Mélanges de l'Ecole Française de Rome. Antiquité* (à paraître).

15- Prisset et alii 1994, *op. cit.*, p. 78.

16- Renseignement A. Le Bot Helly.

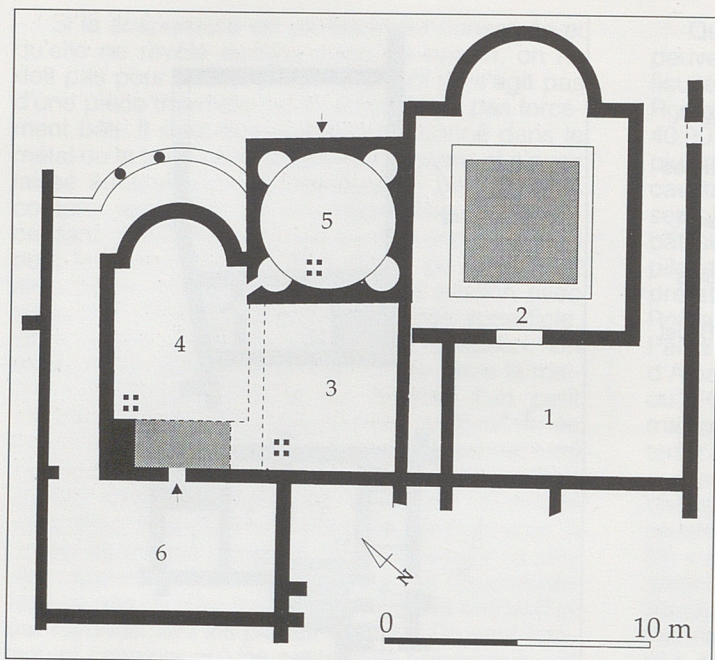
17- Goudineau (Chr.) - Les fouilles de la Maison au Dauphin. Recherches sur la romanisation de Vaison-la-Romaine. XXXVIIe Suppl. à *Gallia*. Paris, 1979, p. 123.

18- Gauthier (M.) - Orange. rue des Sept Cantons, Informations archéologiques. In : *Gallia*, 42, 1984, pp. 424-426.

19- Renseignement J.-P. Brun, M. Pasqualini.

20- Zérubia (R.) - La cité de Digne. In : Notre-Dame du Bourg. Une vie de cathédrale, Digne, 1989, pp. 14-15.

21- Goudineau 1979, *op. cit.*, p. 231-232. Sur la nouvelle interprétation d'une partie de l'édifice, voir Bouet (A.) - Vaison-la-Romaine : un nouvel exemple de campus en Gaule Narbonnaise. In : *Spectacula IV* (à paraître).



3. Plans de quelques thermes de maisons urbaines (suite). Fréjus, Plate-Forme. Plan. A. Bouet d'après Février 1962, p. 187.

ment le même type de bain²². Leur positionnement au sein de la demeure et leur accès depuis la rue montrent qu'il s'agissait probablement d'un bâtiment privé, mais ouvert au public²³. Cinq pièces²⁴ constituent les thermes de la Plate-Forme à Fréjus (fig. 3). La très grande superficie de la demeure et les aménagements qu'elle recèle prouvent qu'il s'agissait probablement de la résidence d'un haut fonctionnaire de l'administration romaine²⁵. On peut donc dire que les bains privés à quatre pièces ou plus ne sont pas très courants dans les maisons urbaines de Gaule Narbonnaise, contrairement à ce que l'on observe par exemple en Maurétanie Tingitane²⁶.

D'un point de vue purement chronologique, on ne peut pas dire qu'un de ces types d'édifices balnéaires soit plus particulièrement caractéristique d'une période donnée. Les bains à trois pièces ou plus se rencontrent dès la fin du 1^{er} siècle av. n.è. (Plate-Forme de Fréjus), au 1^{er} siècle (état 2 de la maison au Dauphin de Vaison-la-Romaine) et II^e siècle (maison à l'*Atrium*, *domus* de l'îlot B de la place Camille Jouffray, maison de l'ancien Hôpital à Vienne). Quant aux thermes plus modestes à une ou deux pièces, ils ont été construits dès 20 dans la maison aux Pierres Dorées de Saint-Romain-en-Gal et au cours des 1^{er} et II^e siècles (maison du Prétoire de Vaison-la-Romaine, maisons à la Mosaïque Polychrome, à la Mosaïque aux Méandres, maison D3 du site de la RHI à Orange). Un tel énoncé pourrait laisser penser qu'on assiste à une multiplication des bains privés au II^e siècle.

Il convient cependant de rester prudent, car ceci n'est peut-être dû qu'à un état de la recherche. En effet, lorsqu'une étude très poussée a été menée sur un secteur particulier – celui de la maison au Dauphin de Vaison-la-Romaine ou de la Maison des Dieux Océan de Saint-Romain-en-Gal par exemple – et que les états sont bien appréhendés, on se rend compte bien souvent qu'il existe toujours une pièce sur hypocauste. La multiplication apparente des bains au II^e siècle est peut-être simplement due à une meilleure connaissance des structures de cette époque se caractérisant par un développement maximal des *domus*.

LA LOCALISATION DES THERMES DANS LES MAISONS URBAINES

Il n'existe pas d'endroit privilégié au sein de l'habitation pour l'installation du secteur thermal. La localisation varie d'une demeure à l'autre. Dans la maison à l'*Atrium* de Vienne, l'accès s'en faisait probablement depuis l'*atrium* situé à proximité de l'entrée et, dans la maison de l'ancien Hôpital, toujours à Vienne, depuis la cour à péristyle; la porte de cette demeure est d'ailleurs mal localisée. En revanche, dans la maison des Dieux Océan de Saint-Romain-en-Gal, les thermes sont accessibles depuis le dernier péristyle, le plus éloigné de l'entrée. Dans la maison au Dauphin de Vaison-la-Romaine enfin, on y parvient depuis un passage secondaire ou depuis le péristyle par l'intermédiaire d'une pièce.

A Saint-Romain-en-Gal, les pièces chauffées sont installées dans plusieurs demeures contre un mur délimitant un vide sanitaire entre deux habitations. On sait par un texte de Proculus, juriste du milieu du I^{er} siècle, qu'on ne pouvait pas empêcher son voisin d'appuyer un bain contre un mur mitoyen, même si la construction risquait de souffrir de l'humidité. En revanche, il était interdit de plaquer contre un tel mur des conduits d'air chaud (*tubuli*)²⁷. On peut donc penser que les pièces froides étaient disposées prioritairement contre les parois communes. On ne sait évidemment pas dans quelle mesure cette réglementation était appliquée dans les villes de Narbonnaise, comme l'on ne saura probablement jamais quels arrangements intervenaient entre voisins, mais ces textes apportent de possibles éléments d'explication concernant certains aménagements. Ainsi, dans la maison aux Cinq Mosaïques de Saint-Romain-en-Gal, nous avons vu qu'il était possible de restituer un bassin non chauffé dans une salle qui l'est. Or le mur contre lequel il s'appuie est mitoyen avec la maison des Dieux Océan et ne délimite donc aucun vide sanitaire. La réglementation ci-dessus rapportée est peut-être à l'origine d'un tel choix. Or, à la même époque, un égout, passant sous l'habitation, en provenance de la deuxième maison²⁸, est détruit et réutilisé en partie au seul profit de celle-ci. Il s'agit donc de la disparition d'une servitude. Voici peut-être le témoignage de la séparation totale des deux habitations à cette époque. Dans la maison à l'*Atrium* de Vienne, les pièces chauffées des bains, mises en place dans un deuxième état, sont aménagées contre un mur qui délimite au nord plusieurs salles dépourvues de communication avec la demeure. Dans son état primitif, celles-ci faisaient partie intégrante de l'habitation. La mise en place des bains à cet emplacement et la disparition des portes témoignent peut-être d'une subdivision de la demeure originelle, et d'une location éventuelle d'une partie. Ces deux cas de figure qui trouvent leur explication dans le type de réglementation ci-dessus évoquée ne doivent pas en cacher d'autres, tant à Vienne que dans les autres villes, pour lesquels il n'est pas valable.

L'ALIMENTATION EN EAU DES BAINS PRIVÉS

Les bains se retrouvent généralement dans les maisons importantes desservies en eau courante. Dans la maison aux Pierres Dorées de Saint-Romain-en-Gal édifée vers 20, une pièce sur hypocauste, probablement à vocation balnéaire, est mise en place en même temps qu'apparaissent les premières preuves d'une alimentation en eau vive²⁹. Cependant, tel n'est pas toujours le cas. Ainsi, la maison D3 du site de la RHI d'Orange – qui présente une pièce chauffée dont la fonction de bain n'est qu'une probabilité – n'était alimentée que

par un puits. A noter cependant que ce dernier se trouvait à proximité immédiate du *praefurnium*. Les thermes de la Plate-Forme de Fréjus appartiennent à l'état primitif de la demeure dont la construction est antérieure à la mise en place de l'aqueduc. Ils étaient alimentés, tout comme le reste de l'habitation, par une importante citerne installée sous la cour à péristyle.

Les propos que Plaute met dans la bouche d'Adelphasie, bien qu'antérieurs de quelques siècles à l'époque qui nous préoccupe, devaient trouver encore quelques résonances dans certaines maisons modestes : « Depuis l'aurore jusqu'à l'heure qu'il est, nous n'avons pas cessé un moment de nous laver, de nous frotter, de nous essuyer...; et encore avait-on donné à chacune de nous deux servantes qui ont passé tout leur temps à nous laver, à nous relaver. Pour porter l'eau, nous avons mis sur le flanc deux hommes valides »³⁰.

22- Lors d'une transformation non datée, *apodyterium* et *frigidarium* sont réunis en une seule pièce.

23- Goudineau 1979, *op. cit.*, p. 228-230.

24- *Apodyterium* (1), *frigidarium* (2), *tepidarium* (3), *laconicum* (5) et *cella soliaris* (4).

25- Février (P.-A.) - Fouilles à la Plate-Forme de Forum Julii (Fréjus, Var) en 1960 et 1961. In : *Gallia*, XX, 1962, pp. 177-204.

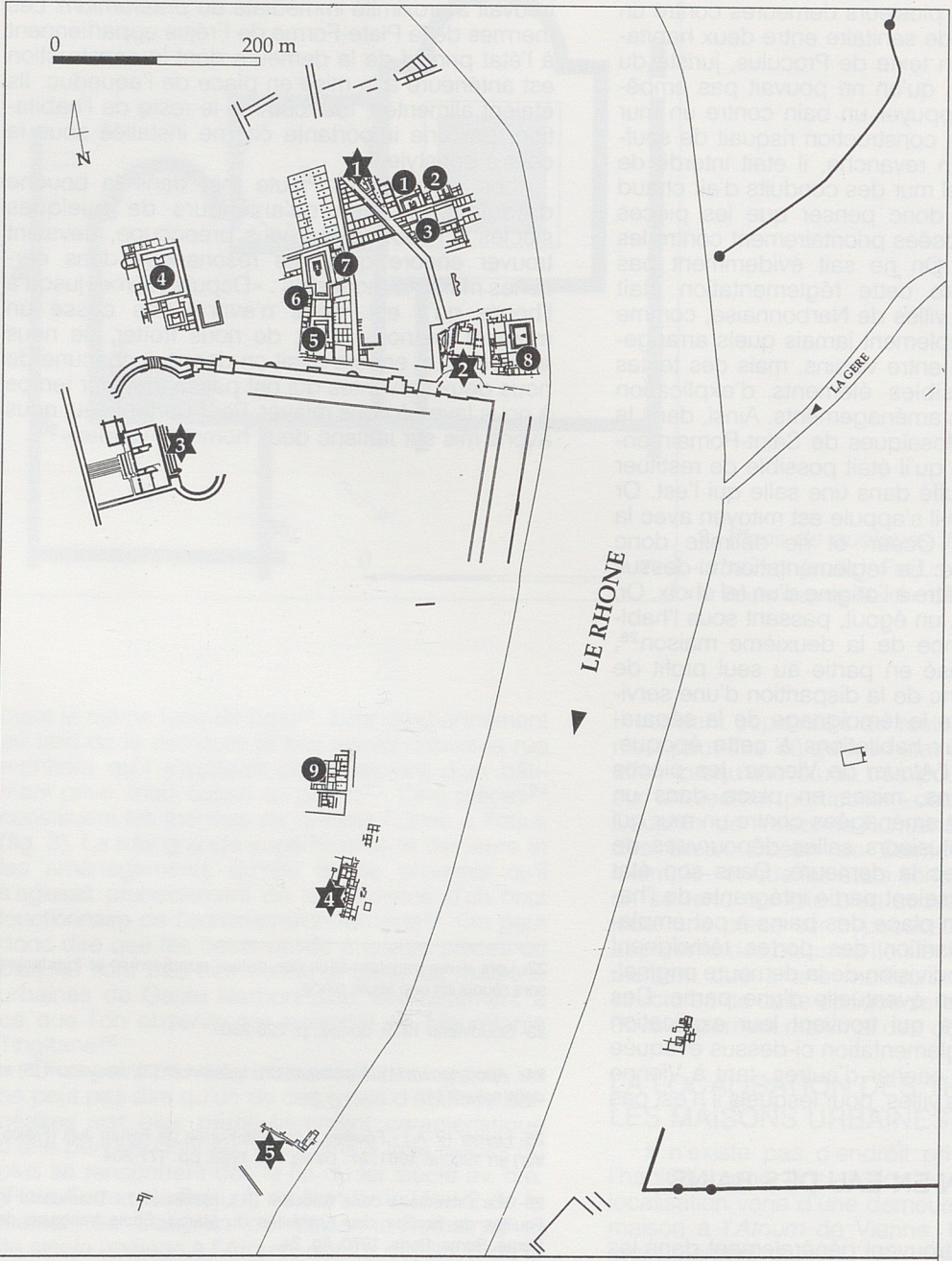
26- Voir l'inventaire dans Rebuffat (R.), Hallier (G.) - *Thamusida II*. Fouilles du Service des Antiquités du Maroc. Ecole française de Rome. Rome, Paris, 1970, fig. 24.

27- Saliou (C.) - Les lois des bâtiments. Voisinage et habitat urbain dans l'empire romain. Recherches sur les rapports entre le droit et la construction privée du siècle d'Auguste au siècle de Justinien. Beyrouth, 1994, pp. 58-60.

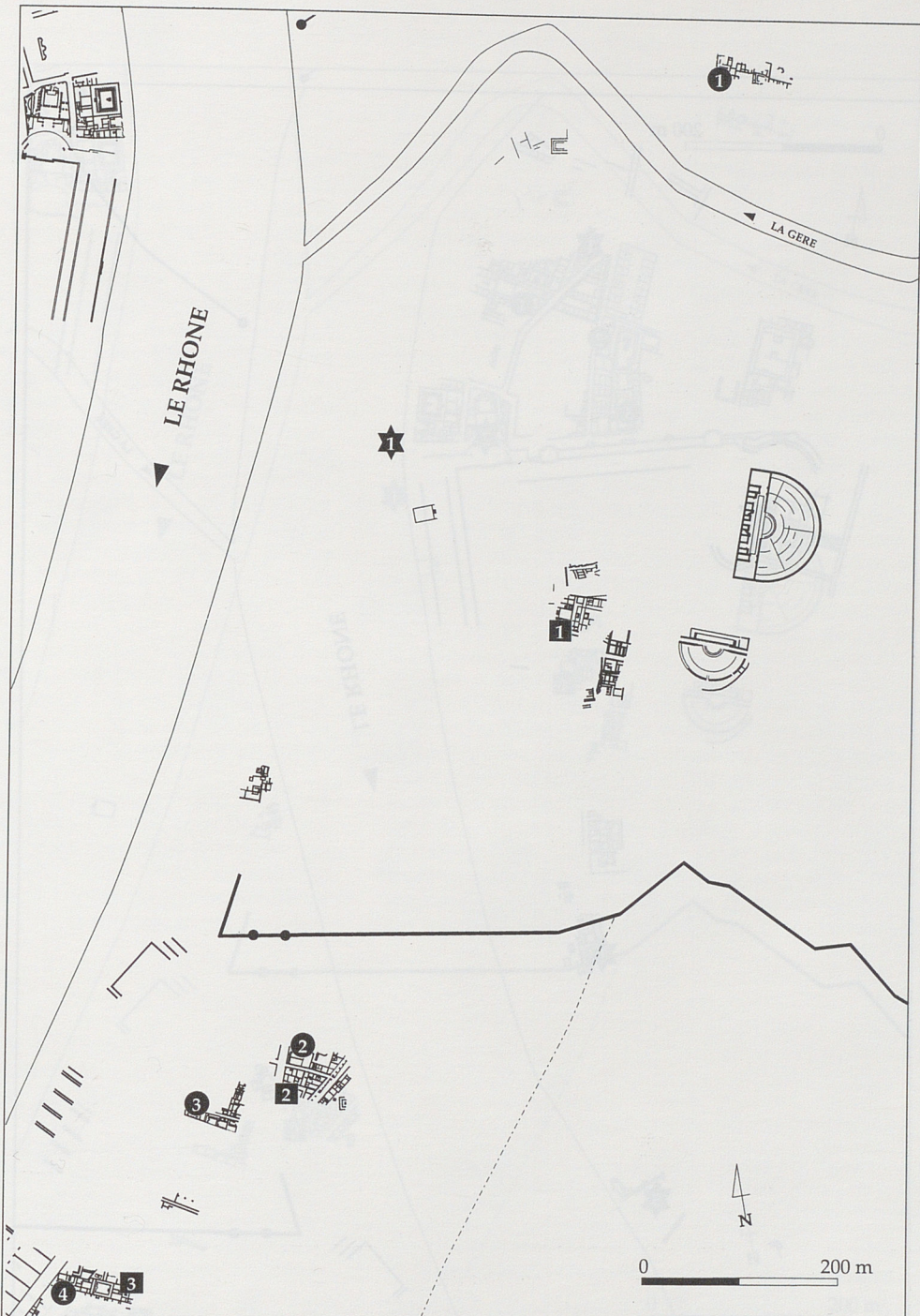
28- La maison aux Cinq Mosaïques est construite sur une parcelle faisant partie de celle de la maison des Dieux Océan.

29- Desbat et alii 1994, *op. cit.*, p. 207.

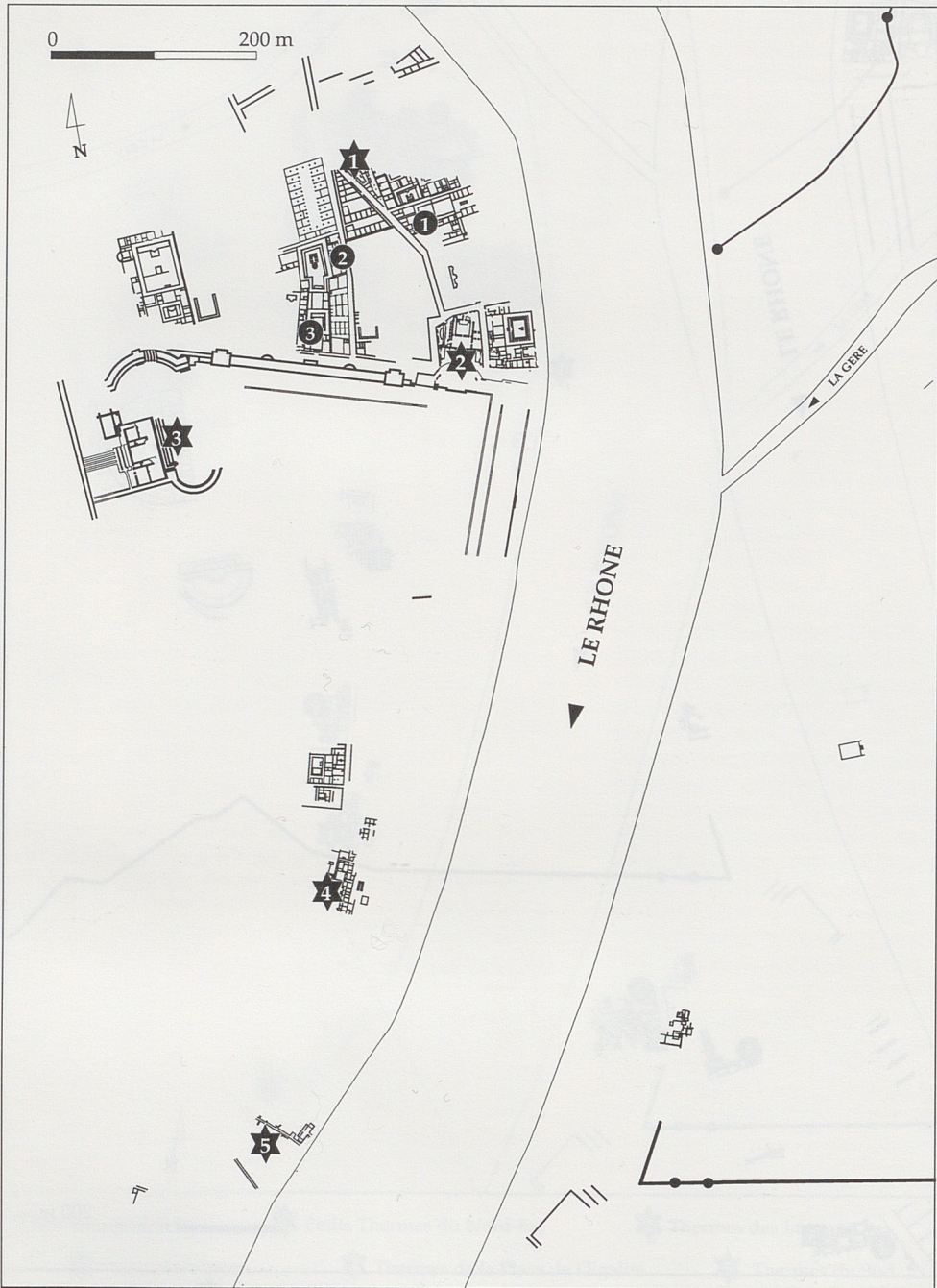
30- Plaute, *Le Carthaginois*, 217-224 (Traduction A. Malissard).



- | | | |
|-------------------------------------------------|--------------------------------------|--------------------------|
| Thermes publics | ★ 1 Petits Thermes du Nord-Est | ★ 2 Thermes des Lutteurs |
| ★ 3 Palais du Miroir | ★ 4 Thermes de la Place de l'Egalité | ★ 5 Thermes du Sud |
| Thermes privés à une pièce chauffée | 1 Maison aux Colonnes | 2 Maison aux Poissons |
| 3 Maison de <i>Sucellus</i> | 4 maison sous le Lycée | 5 Maison des Dieux Océan |
| 6 maison à l'ouest de la Maison des Dieux Océan | 7 Maison aux Cinq Mosaïques | |
| 8 Maison au Lion | 9 Maison d'Amour et Pan | |



..... Limite de l'agglomération antique **Therms publics** ★ Therms du Palais
Therms privés à deux pièces chauffées
 1 Ancien Hôpital 2 Place Camille Jouffray, îlot B 3 Maison de l'Atrium
Therms privés à une pièce chauffée 1 Rue des Colonnes 2 Place Camille Jouffray, îlot C
 3 Maison d'Orphée 4 Les Nymphéas (fouilles 1977)



Thermes publics

3 Palais du Miroir

1 Petits Thermes du Nord-Est

4 Thermes de la Place de l'Egalité

2 Thermes des Lutteurs

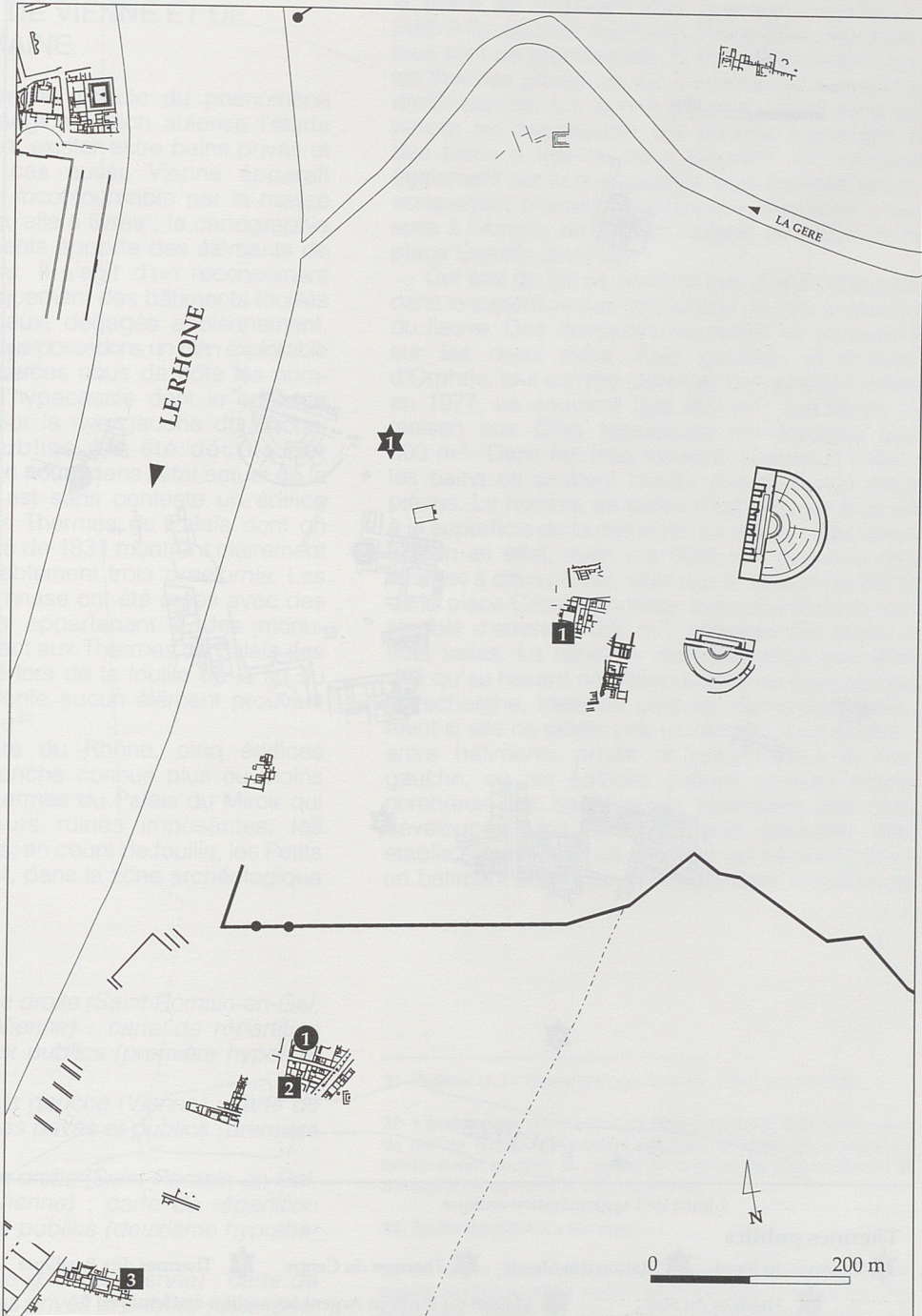
5 Thermes du Sud

Thermes privés à une pièce chauffée

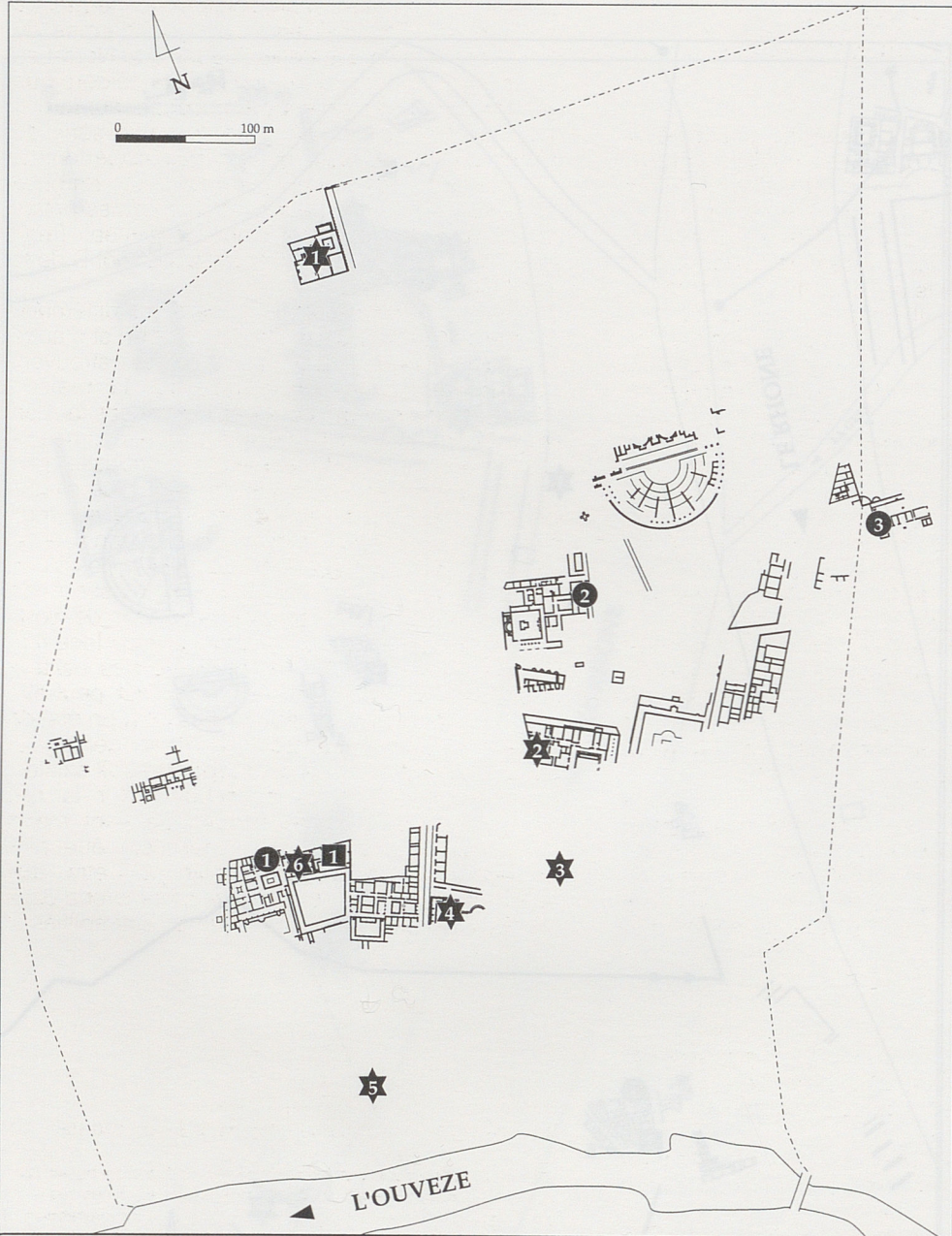
1 Maison de Sucellus

2 Maison aux Cinq Mosaïques

3 Maison des Dieux Océan



----- Limite de l'agglomération antique Thermes publics ★ Thermes du Palais
Thermes privés à deux pièces chauffées
1 Ancien Hôpital 2 Place Camille Jouffray, îlot B 3 Maison de l'Atrium
Thermes privés à une pièce chauffée 1 Place Camille Jouffray, îlot C



----- Limite de l'agglomération antique

Thermes publics

- ★ 1 Thermes du Nord ★ 2 Maison des Messii ★ 3 Thermes du Centre ★ 4 Thermes dits Basilique
- ★ 5 Thermes du Sud ★ 6 Maison du Buste en Argent (ex section des femmes) ?

Thermes privés à deux pièces chauffées

- 1 Maison du Buste en Argent (ex section des hommes)

Thermes privés à une pièce chauffée

- 1 Maison au Dauphin ● 2 Maison du Prétoire ● 3 Villa du Paon

LES RAPPORTS ENTRE THERMES PRIVÉS ET THERMES PUBLICS : LES EXEMPLES DE VIENNE ET DE VAISON-LA-ROMAINE

La prise en compte globale du phénomène thermal dans une agglomération autorise l'étude des rapports pouvant exister entre bains privés et publics. Dans ce cas aussi, Vienne apparaît comme un exemple incontournable par la masse de documentation qu'elle a livrée ; la cartographie des différents bâtiments apporte des éléments de réflexion intéressants. Il s'agit d'un recensement qui tient compte uniquement des bâtiments fouillés récemment et de ceux, dégagés anciennement, mais pour lesquels nous possédons un plan exploitable (fig. 4-5). Ainsi, laisserons nous de côté les nombreuses mentions d'hypocauste dont le contexte demeure inconnu. Sur la rive gauche du Rhône, trois bâtiments publics ont été décrits par A. Pelletier³¹. Selon nous, dans l'état actuel de la recherche, un seul est sans conteste un édifice thermal. Il s'agit des Thermes du Palais dont on possède un plan daté de 1831 montrant clairement des pilotes et probablement trois *praefurnia*. Les Thermes dits du Gymnase ont été créés avec des éléments disparates appartenant à des monuments différents. Quant aux Thermes du Palais des Canaux, le plan levé lors de la fouille de la fin du XVIII^e s. ne présente aucun élément prouvant une fonction thermale³².

Sur la rive droite du Rhône, cinq édifices publics sont en revanche connus plus ou moins partiellement : les thermes du Palais du Miroir qui dressent encore leurs ruines imposantes, les Thermes des Lutteurs, en cours de fouille, les Petits Thermes du Nord-Est, dans la zone archéologique

de La Plaine, et, plus au sud, sur la commune de Sainte-Colombe-les-Vienne, l'ensemble thermal de la place de l'Egalité³³ ainsi que les Thermes du Sud. A l'exception des Petits Thermes du Nord-Est, tous sont de grande taille. Si l'on ne considère que les thermes privés, on est en présence, sur la rive droite comme sur la rive gauche, d'une série de pièces sur hypocauste qui pourrait appartenir à des bains à une ou deux pièces³⁴. On retrouve également sur la rive gauche, trois thermes privés comportant chacun deux pièces chauffées (maisons à l'*Atrium*, de l'ancien Hôpital, de l'îlot B de la place Camille Jouffray).

Cet état de fait ne provient pas d'une différence dans la superficie des habitations de part et d'autre du fleuve. Des demeures modestes se retrouvent sur les deux rives. Rive gauche, la maison d'Orphée, tout comme celle des Nymphéas fouillée en 1977, ne couvrent que 400 m², rive droite la maison aux Cinq Mosaïques ne dépasse pas 500 m². Dans les trois maisons ci-dessus citées, les bains ne seraient formés que d'une ou deux pièces. Le nombre de salles n'est pas non plus lié à la superficie de la demeure. La maison des Dieux Océan en effet, avec ses 3000 m², possède des thermes à deux pièces, alors que la maison de l'îlot B de la place Camille Jouffray, avec une surface restituable d'environ 1000 m², présente des bains à trois salles. La situation viennoise n'est peut-être due qu'au hasard des découvertes ou à un état de la recherche, mais on peut se demander également si elle ne reflète pas un rapport étroit existant entre bâtiments privés et publics. Sur la rive gauche, où les édifices publics seraient moins nombreux, les bains privés pourraient être plus développés. Une distinction doit, peut-être, être établie entre le bain de propreté qui se prend dans un bâtiment privé aux aménagements simplifiés et

Pages 162 à 166 :

4. *Vienne antique, rive droite (Saint-Romain-en-Gal, Sainte-Colombe-lès-Vienne) : carte de répartition des thermes privés et publics (première hypothèse).*

5. *Vienne antique, rive gauche (Vienne) : carte de répartition des thermes privés et publics (première hypothèse).*

6. *Vienne antique, rive droite (Saint-Romain-en-Gal, Sainte-Colombe-lès-Vienne) : carte de répartition des thermes privés et publics (deuxième hypothèse).*

7. *Vienne antique, rive gauche (Vienne) : carte de répartition des thermes privés et publics (deuxième hypothèse).*

Plans A. Bouet d'après fond de carte B. Sagnier et A. Le Bot.

8. *Vaison-la-Romaine : carte de répartition des thermes privés et publics.* Plan A. Bouet d'après fond de carte A. Carrier et F. Chardon.

31- Pelletier (A.) - Vienne antique. Roanne, 1984, pp. 150-158.

32- Il existe certes une mention de 1658 faisant état d'un bassin pavé de marbre auquel on accédait par trois marches. Nous resterons extrêmement prudent au regard de la capacité d'interprétation et d'imagination de certains auteurs anciens...

33- Fouille inédite A. Le Bot Helly.

34- Sur la rive droite : maison sous le Lycée, maison à l'ouest de la maison des Dieux Océan, maison des Dieux Océan, maison aux Cinq Mosaïques, maison au Lion, maison aux Poissons, maison aux Colonnes, maison de Sucellus. Sur la rive gauche : maison de la Rue des Colonnes, maison d'Orphée, maison des Nymphéas (fouille 1977), maison de l'îlot C de la place Camille Jouffray. La maison à l'ouest de la maison des Dieux Océan comprend, au nord de la pièce chauffée actuellement visible, un autre espace sur hypocauste qui pourrait être un système de chauffage domestique par convection. Sur les autres exemples de Gaule, voir référence note 14.

le bain «social», ou de délasserment, qui se pratique dans des bâtiments publics. Ceci est bien sûr valable uniquement pour les classes les plus aisées, celles qui possèdent des bains à domicile.

Considérant les problèmes énoncés ci-dessus, on pourra reprocher à cette répartition de prendre en compte des pièces sur hypocauste dont on n'a pas la preuve formelle de la fonction balnéaire. C'est pourquoi il convient de dresser une nouvelle cartographie tenant compte exclusivement des pièces chauffées à vocation quasi certaine de bains (fig. 6-7). Sur la rive gauche, on conserve les trois exemples à trois pièces, plus celui à deux salles de la maison de l'îlot C de la place Camille Jouffray où un égout passant sous la salle chauffée paraît assurer l'évacuation d'un bassin. En revanche, doivent être supprimées les maisons d'Orphée, des Nymphéas (fouille 1977) et de la rue des Colonnes. Sur la rive droite, seuls sont retenus les bains de la maison aux Cinq Mosaïques, de la maison des Dieux Océan, de la maison de Sucellus dans laquelle le collecteur aboutissant à la pièce adjacente à l'hypocauste constitue un argument, nous semble-t-il, convaincant. Plusieurs remarques s'imposent. La maison la plus petite de la rive droite posséderait des bains, alors que tel n'est pas le cas pour la plupart des autres beaucoup plus grandes. Les conclusions que l'on peut tirer de cette nouvelle répartition plus sélective sont-elles différentes des précédentes ? La réponse est négative. En effet, on retrouve toujours des thermes privés plus complets (à trois pièces) sur la rive gauche, et au contraire, sur la rive droite, les bains plus modestes (à une ou deux pièces) sont plutôt rares, accentuant encore plus fortement l'idée d'un rapport étroit entre les deux types d'édifices.

Il est possible de tenter le même type de cartographie pour Vaison-la-Romaine pour laquelle sont connus des édifices tant publics que privés³⁵ (fig. 8). Cinq appartiennent à la première série : les thermes dits Basilique construits à l'époque flavienne que longe la rue des Boutiques³⁶, quelques dizaines de mètres plus à l'est les Thermes du Centre³⁷, édifiés à côté des précédents mais qui n'appartiendraient pas au même ensemble³⁸, vers l'Ouvèze les Thermes du Sud dégagés très ponctuellement³⁹ et, en limite septentrionale de l'agglomération les Thermes du Nord datés du milieu du 1er siècle⁴⁰. Il faut également rajouter les bains de la maison des Messii, formés de quatre pièces, qui, comme nous l'avons vu précédemment, étaient ouverts au public. Si l'on prend désormais en compte, les bains privés, on trouve un ensemble à trois pièces dans la maison au Dauphin, réduit vers 80-100 à deux. Dans la maison voisine du Buste en Argent, ils couvrent une superficie importante; comme nous l'avons vu, il s'agit probablement des premiers thermes publics par la suite privatisés. Ceux-ci se composaient de deux sections, l'une pour les hommes, l'autre pour les femmes. Il serait intéressant de savoir ce qu'il est advenu de cette

dernière lors de la privatisation. Dans l'état actuel des vestiges, il apparaît impossible que l'on puisse y accéder depuis la demeure. Leur vocation publique s'est-elle perpétuée ou perdue ? Ce secteur, outrageusement restauré par le fouilleur, mériterait d'être à nouveau réétudié. La maison du Prétoire comprend des bains composés d'une pièce chauffée et probablement d'une froide. La construction daterait également de l'époque flavienne. On peut rajouter à cette série la *villa* du Paon dont le plan diffère des maisons urbaines mais qui est étroitement liée à l'agglomération, car située à sa limite orientale. Elle possède des thermes constitués de deux pièces qui remonteraient aux années 80⁴¹.

Au terme de ce recensement, on peut se demander si la construction de plusieurs édifices de bains publics à partir de la deuxième moitié du 1er siècle et peut-être au 11e siècle, dont certains dans le quartier même où se situent ces maisons, n'a pas entraîné l'aménagement de thermes privés plus modestes destinés à des bains de propreté. La maison au Dauphin, avec ses aménagements qui passent de trois à deux pièces vers 80-100, pourrait être un témoin de cette transition.

L'étude des plans des thermes des maisons urbaines permet de constater une évolution de la structure de la *cella soliaris* mais, en revanche, le nombre de salles que compte un bâtiment privé n'est pas caractéristique, nous semble-t-il, d'une période. L'augmentation du nombre de pièces, qui correspond au développement du bain, est perceptible en Italie au 11e et surtout au 1er siècle av. n.è.⁴². Quand les bâtiments se multiplient en Gaule à partir de la fin du 1er siècle av. n.è., cette évolution est terminée et se sont des plans aboutis qui sont importés. A l'issue de cette étude, thermes privés et publics semblent complémentaires. La taille des bains privés pourrait dépendre du plus ou moins grand éloignement des bâtiments publics. De même, à la multiplication des édifices publics, répond peut-être la diminution de taille des thermes privés. Cette différenciation induirait une évolution dans la pratique du bain des classes aisées, alliant bain de propreté à domicile et bain de délasserment en société. Ainsi, Trimalcion⁴³, propriétaire d'une maison dotée de bains mais s'exhibant en public au jeu de balle, n'est-il que le témoin ridicule de cet usage.

LE DÉCOR PEINT DE LA MAISON

Maryse et Raymond Sabrié

35- Nous laissons volontairement de côté les thermes dits de la Villasse Sud qui appartiennent à une *villa* installée sur le site après sa destructuration, probablement au IV^{ème} siècle.

36- Goudineau 1979, op. cit., p. 221.

37- Ils ne sont connus que par une fouille ponctuelle réalisée en 1923.

38- De Kisch (Y.) - Monuments publics. Le théâtre et les thermes. *In* : Vaison-la-Romaine. Notices d'Archéologie Vauclusienne, 2, Avignon, 1992, pp. 40-41.

39- De Kisch 1992, op. cit., p. 37. Le bâtiment est utilisé au début du II^{ème} siècle.

40- De Kisch 1992, op. cit., p. 37-40.

41- De Kisch (Y.) - La villa du Paon. *In* : Vaison-la-Romaine. Notices d'Archéologie Vauclusienne, 2, Avignon, 1992, pp. 43-51.

42- Fabbricotti (E.) - I bagni nelle prime ville romane. *In* : *Cronache pompeiane*, II, 1976, pp. 28-111 et Lafon (X.) - Les bains privés de l'Italie romaine au II^{ème} s. av. J. C. *In* : Les thermes romains. Actes de la table ronde organisée par l'Ecole Française de Rome (Rome, 11-12 novembre 1988). Paris-Rome, 1991, pp. 97-114.

43- Pétrone, Le Satiricon, 17 et 72-73.

Nous allons aborder tout d'abord les questions
origines et évolution du décor mural et des fresques
Le décor mural et l'architecture de la maison
Le décor des parois et l'écrit de la ville
Le décor mural et l'habitat romain
Les origines de la peinture murale

LE DÉCOR MURAL EN NARBONNAISE

Les origines de la peinture murale en
Narbonnaise sont connues d'un fait remarquable
grâce aux découvertes réalisées en plusieurs
sites de la ville. On a notamment découvert le
reste du mur de la chambre d'un des
habitations des premiers siècles de la ville
qui a permis de constater l'existence de
peintures murales dans les habitations romaines
de la ville. On a également découvert des
restes de peintures murales dans les habitations
de la ville.

On a également découvert des restes de
peintures murales dans les habitations
de la ville. On a également découvert des
restes de peintures murales dans les habitations
de la ville.

On a également découvert des restes de
peintures murales dans les habitations
de la ville. On a également découvert des
restes de peintures murales dans les habitations
de la ville.

On a également découvert des restes de
peintures murales dans les habitations
de la ville. On a également découvert des
restes de peintures murales dans les habitations
de la ville.